



## *Institut de puériculture de Paris* **Vers un pôle de référence dédié à l'enfance**

EN DIFFICULTÉ financière depuis des années, l'Institut de puériculture et de périnatalité de Paris (IPP), établissement privé à but non lucratif participant au service public hospitalier, avait été placé en liquidation judiciaire, le retour à l'équilibre en 2010 n'étant pas suffisant, compte tenu des dettes. Le 23 novembre, le tribunal de grande instance a désigné, parmi 11 candidats, deux groupes de repreneurs, à compter du 1<sup>er</sup> décembre.

L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et le centre hospitalier Sud Francilien (CHSF) reprennent ainsi les activités de gynéco-obstétrique et de néonatalogie, soit 164 postes et 63 lits (43 pour l'AP-HP et 20 pour le CHSF).

La fondation hospitalière Sainte-Marie (organisme privé à but non lucratif reconnu d'utilité publique) et le centre hospitalier Sainte-

Anne héritent quant à eux des activités sanitaires, médico-sociales et d'enseignement, avec 105 postes, la totalité des emplois concernés. La fondation Sainte-Marie reprend la PMI, le service d'accompagnement parentalité personnes handicapées (SAPPH), le centre d'aide médico-sociale précoce (CAMSP) et l'école de puériculture (la première de France, ouverte en 1919). Sainte-Anne reprend la pédopsychiatrie (hôpital de jour et service de guidance infantile) et gèrera le bâtiment, dans lequel seront installés de nouveaux services. L'objectif des deux institutions est de développer un pôle de référence dédié à l'enfance.

Au total, une quarantaine de postes vont disparaître, dont ceux de techniciens de laboratoire et de biologistes.

> R. C.